



Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Direction du Droit des
Sols

57

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohammed GACHO, Yamina AITAF, DE LA TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Quartier des Chevrins : Mandatement de la société Expertimmo en vue de la cession d'un terrain à bâtir sis à Gennevilliers 118 rue de la Couture d'Auxerre, parcelles cadastrées section AB n°264p et 23p d'une superficie cadastrale d'environ 220 m².

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2241-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Gennevilliers approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005, dont la dernière évolution résulte de l'approbation de la modification n°18 sur le secteur portuaire, telle qu'approuvée par le conseil de territoire de l'Etablissement Public Boucle Nord de Seine en date du 2 février 2023,

Considérant que la Ville de Gennevilliers est propriétaire d'un terrain à bâtir situé à Gennevilliers 118 rue de la Couture d'Auxerre, parcelles cadastrées section AB n°264p et 23p d'une superficie cadastrale d'environ 220 m²,

Considérant le souhait de la Ville de Gennevilliers de céder ce terrain en vue d'y voir édifier une maison individuelle,

Considérant la nécessité de faire appel à la société « Expertimmo » représentée par Madame Bardia Marzaki en vue d'accompagner la Ville de Gennevilliers dans sa recherche d'acquéreurs,

Considérant la nécessité de signer au profit de la société « Expertimmo » représentée par Madame Bardia Marzaki un mandat exclusif de vente d'une durée de 6 mois pour le terrain à bâtir sis à Gennevilliers 118 rue de la Couture d'Auxerre, parcelles cadastrées section AB n°264p et 23p d'une superficie cadastrale d'environ 220 m²,

DELIBERE

Article 1 : Approuve le mandat exclusif de vente d'une durée de 6 mois au profit de la société « Expertimmo » représentée par Madame Bardia Marzaki, en vue de la cession du terrain à bâtir sis à Gennevilliers – 118 rue de la Couture d'Auxerre, parcelles cadastrées section AB n°264p et 23p d'une superficie cadastrale d'environ 220 m².

Article 2 : Le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le mandat exclusif de vente ci-annexé ainsi que tout éventuel avenant.

Article 3 : Dit que la Ville prendra à sa charge les honoraires de vente représentant 5% du prix de vente conformément au barème d'honoraires du 1^{er} avril 2022.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 01/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023